

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 13 juin 2014 à 19h30 sous la présidence de Monsieur Jean-Claude NOUALLET, Maire.

**Présents** : Louis BASDEVANT, Christian BIGEARD, Olivier CHAPUIS, Monique CONSTANT-VERMENOT, Claire GOUJON, Daniel HANNOYER, Yvon LETRANGE, Chantal MARTIN, Henriette PATER, Bertrand RATEAU, Hélène ROSINI, Daniel TURPIN, Chantal ZANON.  
Michel BIGEARD a donné pouvoir à Daniel HANNOYER

A 19h30, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Madame Claire GOUJON est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 11 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

### **Compte-rendu des actes accomplis au titre de la délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Maire rend compte des actes suivants :

#### **1- Au titre de l'alinéa 4 concernant les marchés de travaux, de fourniture et de services:**

- Décision du 20 décembre 2013 relative à la signature de l'avenant n°1 pour la rénovation et l'extension du cinéma d'Anost – Lot n° 6 « Couverture », passé selon la procédure adaptée, attribué à l'entreprise FICHOT, pour un montant de + 425,00 € HT
- Décision du 26 décembre 2013 relative à la signature de l'avenant n°1 pour la rénovation et l'extension du cinéma d'Anost – Lot n° 9 « Electricité », passé selon la procédure adaptée, attribué à l'entreprise HAMY, pour un montant de + 1.106,60 € HT
- Décision du 2 janvier 2014 relative à la signature de l'avenant n°1 pour la rénovation et l'extension du cinéma d'Anost – Lot n° 11 « Revêtements de sol – Faïence », passé selon la procédure adaptée, attribué à l'entreprise SOLEMUR, pour un montant de – 772,58 € HT
- Décision du 6 janvier 2014 relative à la signature de l'avenant n°1 pour la rénovation et l'extension du cinéma d'Anost – Lot n° 12 « Peinture », passé selon la procédure adaptée, attribué à l'entreprise PIARDET, pour un montant de + 756,24 € HT
- Décision du 15 janvier 2014 relative à la signature de l'avenant n°1 pour la rénovation et l'extension du cinéma d'Anost – Lot n° 4 « Charpentes et bois », passé selon la procédure adaptée, attribué à l'entreprise FICHOT, pour un montant de + 620,00 € HT
- Décision du 3 février 2014 relative aux marchés pour les travaux de réhabilitation du logement Est à l'école, suite à l'appel public à la concurrence du 12 novembre 2013 et à la commission d'appel d'offres du 11 décembre 2013, attribuant :
  - Le lot n°1 « Plâtrerie Peinture» à l'entreprise GARCIA à AUTUN pour un montant de 13.576,02 € HT.
  - Le lot n°2 « Menuiserie bois » à l'entreprise SCOPEAU à EPINAC pour un montant de 9.632,00 € HT.
  - Le lot n°3 « Plomberie Sanitaire – VMC - Chauffage » à l'entreprise DEMEUSOY à ANOST pour un montant de 12.450,10 € HT.
  - Le lot n°4 « Electricité » à l'entreprise HAMY à ANOST pour un montant de 4.021,86 € HT.

#### **2- Au titre de l'alinéa 5 concernant le louage de choses:**

- Décision du 28 avril 2014 portant sur la location du logement communal de 58,99 m<sup>2</sup>, situé au-dessus de l'école (studio Est) à Madame Jacqueline ZELVERTE, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014 pour un loyer mensuel de 310,00 €.

**3- Au titre de l'alinéa 6 concernant les contrats d'assurance :**

- Décision du 24 avril 2014 acceptant le règlement par GROUPAMA d'un montant de 944.84 €, concernant la dégradation, occasionnée par le passage d'un engin agricole, d'un aqueduc situé sur l'accotement communal.

**4- Au titre de l'alinéa 10 concernant l'aliénation de biens mobiliers jusqu'à 4.600 € :**

- Décision du 18 février 2014 concernant la vente du chargeur enregistré à l'inventaire communal sous le n° M/80, chargeur IMMATRAULT, acquis le 14/04/1999 à l'entreprise LAMALLE – HUNDSINGER à SAINT LEGER SOUS BEUVRAY pour un montant de 540 €.

**Commission n°1 – Administration générale et finances :****- Budget communal : Décision modificative n°1**

Après l'exposé de Monsieur Monsieur Louis BASDEVANT, adjoint, précisant que:

– Les dépenses liées aux travaux du logement Est du bâtiment de l'école prévues au Budget primitif 2014 sur des restes à réaliser 2013 imputés à l'article 2313 pour un montant de 50.000 € doivent être imputées à l'article 2138, les travaux ne concernant qu'un seul exercice budgétaire, pour un montant de 50.500 € (500 € supplémentaires pour prendre en charge les avenants) ;

– Un crédit supplémentaire de 6.000 € nécessaire pour la prise en charge d'un avenant sur le lot « électricité » des travaux du cinéma peut être prélevé sur les articles « travaux sur autres bâtiments publics, matériel de bureau et informatique et mobilier » ;

- Suite à la vente d'un tracteur chargeur à l'entreprise LAMALLE-HUNSINGER, les écritures suivantes doivent être passées en section de fonctionnement :

Recettes au chapitre 77 : 540 € à l'article 775 (produits des cessions d'immobilisations)

Dépenses au chapitre 67 : 304,90 € à l'article 675 (valeur comptable immobilisations cédées)

et 235,10 € à l'article 676 (différences sur réalisations transférées en investissement) ;

la décision modificative n°1 suivante est adoptée à l'unanimité :

**Section investissement – Dépenses – Opération Logement Est :**

chapitre 21		
21318	Autres bâtiments publics - hors opérations	- 3 000,00 €
2138	Autres constructions - opération Travaux logement école	+ 50 500,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique - hors opérations	- 1 500,00 €
2184	Mobilier - hors opérations	- 2 000,00 €
Chapitre 23		
2313	Immos en cours - constructions - opération Logement école	- 50 000,00 €
2313	Immos en cours - constructions - opération Cinéma	+ 6 000,00 €
Total		0,00 €

**Section fonctionnement – Recettes :**

chapitre 77		
775	Produits des cessions d'immobilisations	+ 540,00 €

**Section fonctionnement – Dépenses :**

chapitre 042		
675	Valeur comptable immobilisations cédées	+ 304,90 €
676	Différences sur réalisations transférées en investissement	+ 235,10 €

- Budget Eau et assainissement :** Admissions en non-valeur, décision modificative n°1  
Après l'exposé de Monsieur Louis BASDEVANT, adjoint, le Conseil municipal valide à l'unanimité deux demandes d'admission en non-valeur proposées par la trésorerie :
- une demande du 28 avril 2014, pour un montant de 571,70 € sur les exercices 2011 et 2012 pour motif « surendettement et décision effacement de dette » ;
  - une demande du 28 avril 2014, pour un montant de 208,26 € sur l'exercice 2012 pour motif « surendettement et décision effacement de dette ».

Sur proposition de Monsieur Louis BASDEVANT, adjoint, expliquant que certaines factures devant être annulées pour raisons administratives diverses (changement d'adresse de facturation, de propriétaires), le montant de 1.000 € prévu à l'article 673 est insuffisant et que les factures annulées sont ré-éditées et compensées par des recettes équivalentes, le Conseil municipal décide à l'unanimité de faire la décision modificative suivante :

Section exploitation – Dépenses : article 673 : + 2.000 €

Section exploitation – Recettes : article 70111 : + 2.000 €

**- Cotisations et subventions municipales**

En complément de celles votées le 11 avril 2014, après l'exposé de Monsieur Louis BADEVANT, le Conseil municipal décidé, à l'unanimité, de régler les cotisations suivantes :

FNHPA	<b>208,56 €</b>
CAUE	<b>224,00 €</b>

En complément de celles votées le 11 avril 2014, après l'exposé de Monsieur Louis BADEVANT, le Conseil municipal décidé, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

UGMM	<b>4.000,00 € A l'unanimité</b>
Amis de l'école publique	<b>500,00 € à l'unanimité (Hélène ROSINI et Olivier CHAPUIS, membres de l'association ne prennent pas part au vote)</b>
Anost Archéologie	<b>500,00 € à l'unanimité (Monique CONSTANT et Jean-Claude NOUALLET, membres de l'association ne prennent pas part au vote)</b>

**- Désignation des commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs**

A la demande de la Préfecture, le Conseil municipal, à l'unanimité, complète la liste établie le 11 avril 2014 de la manière suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
Michel BIGEARD	André GUILLAUME
Jacques BIGEARD	Philippe HAMY
Jean-Paul BILLON	Anne RATEAU
François NAUDET	Sébastien RUBIO
Lucette HUMBERT	Monique CONSTANT VERMENOT
André FRANCK	Marcel VILLIE
Philippe GUILLAUME	Michel GOJON
Charles PHILIPPEAU	Carole JONAS
Josette CHARLOT	Pascal MARVIN
Gilbert DUMIEL	Marie-Thérèse MEURISSE
Marc BOISSEAU	François COTTET
Philippe VIVIER	Patrick RAVIER

**- Désignation des membres de la Commission pour la passation des Marchés à Procédure Adaptée**

La Commune n'ayant pas besoin de recourir à une Commission d'appel d'offres uniquement nécessaire pour les marchés à procédure formalisée, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer une Commission pour la passation des Marchés à Procédure Adaptée et de désigner les membres suivants : Jean-Claude NOUALLET, maire ; Monique CONSTANT, première adjointe ; Louis BASDEVANT, deuxième adjoint ; Michel BIGEARD, troisième adjoint.

**- Abonnement téléphonique pour le Gîte d'Athez**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au remboursement des dépenses téléphoniques d'un agent communal sur la période du 16 octobre 2008 au 5 avril 2013 pour un montant total de 1.022,50 €.

**- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents techniques**

Sur proposition de Monsieur Louis BASDEVANT, adjoint, exposant que les deux agents techniques communaux occupant leur emploi à temps plein peuvent être amenés à réaliser des heures supplémentaires en particulier pour les travaux de déneigement des voiries communales et intercommunales et de fuites sur les réseaux d'eau potable et que ces heures supplémentaires peuvent entraîner l'attribution de repos compensateurs ou être rémunérées grâce à l'attribution d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide l'attribution de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents de catégorie C, relevant du cadre d'emploi « Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe », le nombre d'heures supplémentaires accomplies ne pouvant dépasser un contingent mensuel d'une durée limitée de 25 heures et l'indemnisation des heures supplémentaires se faisant comme suit : Traitement brut annuel de l'agent lors de l'exécution des travaux+(NBI le cas échéant) / 1820

(rémunération horaire multipliée par 1,25 pour les 14 premières heures et 1,27 pour les heures suivantes, heure supplémentaire majorée de 100 % lorsqu'effectuée entre 22 heures et 7 heures et des 2/3 lorsqu'effectuée un dimanche ou un jour férié, sans pouvoir se cumuler)

- décide que cette indemnité sera versée annuellement.

- décide que cette indemnité sera versée aux agents titulaires au prorata de la durée hebdomadaire légale de travail et du temps partiel.

- décide d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au versement de ces indemnités au budget de la collectivité ou de l'établissement public et charge l'autorité territoriale de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des conditions de versement arrêtées par la présente délibération.

- décide que les montants votés seront revalorisés selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'Etat (ou subiront le même pourcentage d'augmentation).

- charge Monsieur le Maire de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des plafonds déterminés par la réglementation et, éventuellement des critères d'attribution retenus.

**- Actualisation du tableau des effectifs**

Après l'exposé de Monsieur Louis BASDEVANT, adjoint, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'actualiser le tableau des effectifs :

- afin de prendre en compte le transfert de la compétence « restauration scolaire » à la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan depuis le 1<sup>er</sup> février 2014 : postes titulaires : suppression d'un poste filière technique, catégorie C, à temps non complet.

- postes non titulaires : modification du poste « secteur technique » à temps non complet en poste à temps complet.

### **- Indemnités du Maire**

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité de réduire l'indemnité de fonction du Maire au taux de 25%, eu lieu de 31% (taux maximal attribué d'office en l'absence de délibération dans les communes de moins de 1000 habitants), taux correspondant à une indemnité mensuelle de 950,37 € brut.

### **- Conventionnement du logement Est de l'Ecole par le Conseil régional de Bourgogne**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil régional de Bourgogne le conventionnement social du logement Est de l'Ecole, nouvellement réhabilité.

### **- Vente de parcelles communales**

Après l'exposé de Monsieur Louis BASDEVANT, adjoint, expliquant que la commune d'Anost a été sollicitée le 22 octobre 2013 et le 30 mai 2014 par Monsieur Thierry BONGARD demeurant à Arleuf pour l'acquisition de deux parcelles propriétés de la commune jouxtant sa propriété, cadastrées I 357, Le Culeron, 2 a 10 ca, bois sous fûtaie et I 358, Le Culeron, 16 a 62 ca, près pour un montant de 250 € et que France Domaine a été consulté pour l'estimation de ces deux parcelles, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter de vendre ces deux parcelles,
- de définir le prix de vente de ces parcelles à 250 €,
- de choisir comme acquéreur Monsieur Thierry BONGARD,
- d'autoriser le maire à authentifier l'acte administratif pour la vente de ces parcelles conformément à l'article L 1311-13 du code Général des Collectivités Territoriales
- d'autoriser la première adjointe à signer cet acte en tant que représentante de la commune.

### **Commission n°2 - Culture, tourisme, vie associative, éducation, jeunesse :**

Madame Monique CONSTANT, adjointe, rend compte de la réunion de commission du 6 juin 2014 qui a traité du bilan 2013 des équipements touristiques communaux, de la traduction de l'affichage au camping, d'améliorations à l'aire de baignade, du fonctionnement du cinéma, et d'améliorations à l'école. Elle informe des effectifs scolaires à la rentrée 2014 : Classe maternelle : 14 petite section, 5 moyenne section, Classe élémentaire Anost : 6 grande section, 3 CP, 9 CE1, Classe élémentaires Cussy : 10 CE2, 5 CM1, 5 CM2.

### **Commission n°3 - Affaires techniques et réseaux :**

#### **- Eléments de programmation voirie 2014**

Madame Hélène ROSINI présente les projets retenus par la commission pour demande de devis dans le cadre du marché à bons de commande : Le Creux : portion d'enrobé et un caniveau à refaire, La Chaume : portion d'enrobé, Vaumignon : une portion à faire en tout venant compacté, Bussy : une portion en point à temps.

D'autres points sont en discussion : Varin : à refaire lors des travaux sur le réseau d'eau, Sanceray : question de la résistance du réseau d'eau au passage des engins, mur de sous-bassement près de la MPO, route des Gilets.

#### **- Information sur les pré-diagnostics énergétiques réalisés par l'Agence Technique Départementale pour l'ensemble des bâtiments communaux**

Monsieur le Maire explique que ce travail permet d'orienter la programmation des travaux de rénovation sur les bâtiments. Il ajoute qu'une première étape pourrait être engagée avec des gestes simples d'économie et souhaite que soit mise en place une équipe relais. La commission 3 sera

invitée à une rencontre le 23 juillet à 14h pour une réunion avec l'Agence Technique Départementale.

**Commission n°4 – Economie, agriculture, forêt, environnement, développement durable, urbanisme :**

**- Travaux à la Gare de Vaumignon : plan de financement, maîtrise d'œuvre, consultation des entreprises, demande de subventions auprès du Conseil général de Saône et Loire**

Madame Chantal ZANON expose : La commune d'Anost est propriétaire depuis la fermeture de la ligne, de la gare de Vaumignon, gare située sur la RD2, à 3 kms du bourg d'Anost. Le bâtiment principal de cette gare a été réaménagé en 1992, à usage de Café-Restaurant avec logement à l'étage. Accolée à ce bâtiment, on trouve une annexe anciennement à usage de dépôt de marchandises, en début d'état de dégradation, mais avec un gros oeuvre bien conservé. La création de l'itinérance verte par le Pays de l'Autunois-Morvan et la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan est l'occasion de rénover ce local et de le destiner à un usage nouveau en lien avec ce nouvel aménagement touristique d'itinérance. Il serait ainsi procédé à la remise en état de ce bâtiment : toiture avec écoulement des eaux pluviales, reprise de la charpente, électricité et réfection des portes battantes.

Suite à cet exposé, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

–de retenir au titre de son programme d'investissement 2014 le programme de rénovation de la Gare de Vaumignon,

–de valider le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux	43 766,26 €	Conseil général (PIIC)	22 948,00 €
Estimatif honoraires (maîtrise d'œuvre, bureaux d'étude)	6 225,45 €	Autofinancement	27 043,71 €
<b>Total HT</b>	<b>49 991,71 €</b>	<b>Total</b>	<b>49 991,71 €</b>

–de mandater Monsieur le Maire pour solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil général de Saône-et-Loire,

–d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce projet.

**- Compte-rendu des autres points abordés lors de la réunion du 23 mai 2014**

Madame Chantal ZANON rend compte des autres points abordés par la commission qui a travaillé en particulier sur un projet d'aménagement du jardin de la poste pour en faire un square agréable et un lieu de rencontres des habitants. Sont prévus la plantation d'arbres à l'automne et l'achat en 2015 d'un abri pique-nique en bois auprès d'un artisan local.

**Commission n°5 – Communication et attractivité, prospective, développement numérique, hameaux - Information sur le bulletin municipal et le site internet**

Monsieur Christian BIGEARD expose :

**Bulletin municipal :** Chaque commission est appelée à faire une présentation. Des devis ont été demandés à de nouvelles imprimeries, l'entreprise PELUX à Autun cessant ses activités. Le maquettage sera assuré par Yvon LETRANGE.

**Suivi du site internet :** La traduction de certaines parties est envisagée.

**Accès WIFI :** Le Conseil municipal approuve le principe de la mise en place d'un accès WIFI sur la place, séparé du réseau mairie qui doit rester sécurisé.

**Hameaux :** L'organisation des réunions de hameaux est en cours de réflexion.

**Signalisation :** Le Conseil municipal valide le projet de panneaux de signalisation pour le camping.

**Commission n°6 – Action sociale, insertion, santé, services :**

**- Extension du Cabinet médical : plan de financement prévisionnel, maîtrise d'œuvre, consultation des entreprises et demande de subventions auprès de l'Etat, du Conseil général de Saône et Loire et du Conseil régional de Bourgogne**

Monsieur Daniel TURPIN expose : Le cabinet médical d'Anost a été créé en 1985, au centre bourg d'Anost. Il est composé de trois cellules professionnelles, organisées chacune autour d'une salle d'attente, de sanitaires et d'un cabinet professionnel. Actuellement, une kinésithérapeute et un dentiste occupent deux de ces trois cellules, le cabinet du médecin est vacant depuis deux ans.

Par ailleurs, au centre bourg d'Anost, est installé un cabinet d'infirmiers dans un local à usage commercial. Dans le but d'améliorer le suivi des patients et pour faciliter les échanges entre professionnels, il est envisagé une extension de l'actuel cabinet médical au profit des infirmiers.

Cette extension devrait permettre outre l'accueil de cette quatrième cellule professionnelle, de disposer d'un local supplémentaire susceptible d'être occupé, soit par un futur secrétariat commun au cabinet, soit à l'accueil de stagiaires professionnels de santé. Un accès pour les personnes à mobilité réduite sera également aménagé pour desservir l'actuel cabinet médical. Cette extension modulable pourra également être mise à profit dans le futur pour ajouter un éventuel service d'aides à domicile. Le nouveau local sera relié à la chaufferie bois communale.

Suite à cet exposé, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

–de retenir au titre de son programme d'investissement 2014 le programme d'extension du cabinet médical,1

–de valider le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux	89 961,34	- Conseil général (installeunmedecin.com)	20 000,00
Estimatif honoraires (maîtrise d'œuvre, bureaux d'étude)	15 293,42	- Conseil régional	10 000,00
		- DETR	36 800,00
		- Réserve parlementaire	6 000,00
		- <b>Total des subventions</b>	<b>72 800,00</b>
		- <b>Autofinancement</b>	<b>32 454,76</b>
<b>Total HT</b>	<b>105 254,76</b>	<b>Total</b>	<b>105 254,76</b>

–de mandater Monsieur le Maire pour solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil général de Saône-et-Loire, du Conseil régional de Bourgogne et de l'Etat.

–d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce projet.

**- Compte-rendu des autres points abordés lors de la réunion du 26 mai 2014**

**Installation d'un médecin :** Le médecin proposé en 2013 par le cabinet Van der Lee ne souhaite plus s'installer à Anost, en particulier du fait de ses enfants. Un autre médecin est intéressé et sera reçu prochainement sur Anost. De nombreuses pistes restent explorées.

**Habitat personnes âgées :** La réflexion se porte plutôt sur un projet type béguinage. Une visite sera organisée le 25 juin à Chalon sur Saône.

**Communication autour de l'action sociale :** Une réflexion est menée afin de faciliter l'accès pour tous aux différents services et aides.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h30.*

Anost, le 20 juin 2014

Le Maire,

Jean-Claude NOUAILLE



